



## CHALLENGE DE SAUVETAGE A L'EAU

Afin de distinguer le meilleur des chiens licenciés d'un Club d'Utilisation affilié à l'une des Sociétés Canines membres de la Fédération Canine des Pays de Loire, celle-ci leur attribue des points de Challenge lors des manifestations de son calendrier.

- 1** Les épreuves retenues sont de 2 catégories:
  - A)** 3ème Degré (niveau=3), Sélectif (niveau=4), ou Brevet Mer S.C.C. (niveau=6).
  - B)** Coupe ou Challenge (niveau=5) des S.C.R. portés au calendrier, accessibles avec un Excellent au 3ème degré justifié à l'inscription (Carnet de Travail).  
Les catégories A et B donnent chacune lieu à l'attribution de points.
- 2** Ne sont pris en compte que les 2 premiers classés du niveau le plus élevé de chaque catégorie par Concours, avec un minimum de 80% des points de l'épreuve.
- 3** Le 1<sup>er</sup> au Brevet Mer obtient 5 points (exaequo chacun 5 points).  
Le 2<sup>ème</sup> au Brevet Mer obtient 4 points (si 1ers exaequo, 0 point).  
Le 1<sup>er</sup> au Sélectif ou Coupe obtient 3 points (exaequo chacun 3 points).  
Le 2<sup>ème</sup> au Sélectif ou Coupe obtient 2 points (si 1ers exaequo, 0 point).  
Le 1<sup>er</sup> au 3ème degré obtient 2 points (exaequo chacun 2 points).  
Le 2<sup>ème</sup> au 3ème degré obtient 1 point (si 1ers exaequo, 0 point).
- 4** Un même chien ne pourra pas cumuler des points sur 2 épreuves de catégories différentes (A/B) lors d'une même réunion (3ème Degré ou Sélectif ou Brevet / Coupe ou Challenge). Seul sera retenu le plus haut niveau d'épreuve ; les points non pris en compte ne sont pas réattribués.
- 5** Dans la catégorie A, si un seul chien est classé au niveau le plus élevé possible (Brevet Mer ou Sélectif), le chien classé 1er au niveau inférieur (Sélectif ou 3ème Degré) obtient des points. Si aucun chien n'est classé au niveau le plus élevé possible (Brevet Mer ou Sélectif), les chiens classés au niveau inférieur (Sélectif ou 3ème Degré) obtiennent des points (cf §§2 et 3).
- 6** Le vainqueur du Challenge sera le chien obtenant le plus haut total de points sur l'année civile. En cas d'exaequo, sera retenu, par ordre:
  - A** selon les participations donnant des points au Challenge :
    - 1: le plus haut cumul en niveau (3ème Degré=3, Sélectif=4, Coupe ou Challenge Coupe accessible avec un Excellent au 3ème degré niveau=5, Brevet Mer=6).
    - 2: le plus haut cumul des pointages (base 100 par épreuve).
  - B** selon les réussites aux concours du calendrier de la F.C.P.L. :
    - 1: le plus haut cumul en niveau (3ème Degré=3, Sélectif=4, Coupe ou Challenge Coupe accessible avec un Excellent au 3ème degré niveau=5, Brevet Mer=6).
    - 2: le plus haut cumul des pointages (base 100 par épreuve).
  - C** selon les participations aux concours du calendrier de la F.C.P.L. :
    - 1: le plus haut cumul en niveau (3ème Degré=3, Sélectif=4, Coupe ou Challenge Coupe accessible avec un Excellent au 3ème degré niveau=5, Brevet Mer=6).
    - 2: le plus haut cumul des pointages (base 100 par épreuve).